

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue le 15 juin 2023 à 15h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
Mme Anne Langevin, conseillère
M. André Benoit, conseiller et maire substitut
M. Charles Rondeau, conseiller

Monsieur Jim Smith, directeur général

Présence dans la salle : Aucun (o) auditeur.

Absence motivée :

Mme Annie Galipeau,
M. Yves St-Jacques, conseiller
Mme Marie-Anne Poulin, conseillère

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par l'article 153 du Code municipal du Québec, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la présente séance.

R23SE06-142

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition d'André Benoit,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté, tout en gardant le point varia ouvert;

Ordre du jour

0. Ouverture de la séance extraordinaire
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adjudication d'un contrat autorisant l'achat de gravier
3. Adjudication d'un contrat pour les services de concassage
4. Varia
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R23SE06-143

ADJUDICATION D'UN CONTRAT AUTORISANT L'ACHAT DE GRAVIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Messines a épuisé sa réserve de gravier de calibre MG-20 et qu'elle doit se réapprovisionner de 10 000 tonnes métriques (t m) de matériaux granulaires en prévision de l'entretien et l'amélioration de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la sablière appartenant à monsieur Serge Lapointe produit un gravier dont la qualité respecte les normes de fabrication de gravier 0^{3/4};

CONSIDÉRANT QUE le prix du gravier est de 3.50\$ t m.

CONSIDÉRANT QUE le présent contrat peut être octroyé de gré à gré, et ce, en conformité avec les dispositions applicables en vertu du règlement 2018-349, article 8, sur la gestion contractuelle jusqu'à la concurrence de 99 999\$.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau
Appuyée par Anne Langevin,
Il est résolu;

D'ADJUGER un contrat à monsieur Serge Lapointe pour la fourniture de gravier,
soit 10 000 tonnes métriques de gravier brut, à 3.50 \$ la tonne métrique;

QUE les sommes nécessaires pour acquitter la présente dépense proviennent du
surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

R23SE06-144

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE SERVICE DE CONCASSAGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé par invitation à un appel d'offres
pour un service de concassage pour la fabrication de sa réserve de gravier;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de concassé requis au réapprovisionnement de
la réserve de gravier, représente 10 000 t m.;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont répondu à l'invitation et que les
soumissions se lisaient comme suit :

#	Soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)
1	9001-0216 Québec inc.	100 603.13 \$
2	Tronçonnage Gagnon	74 733.75 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par Charles Rondeau;
Il est résolu;

D'ADJUGER à l'entreprise Tronçonnage Gagnon un contrat de concassage de
10 000 tm tonne métrique de gravier;

QUE les sommes nécessaires pour acquitter la présente dépense proviennent du
surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA RÉUNION

R23SE06-145

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur une proposition d'Anne Langevin,
Appuyée par André Benoit,
Il est résolu;

De lever de la séance régulière à 15h10

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Jim Smith, directeur général de la Municipalité de Messines, certifie
qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant
de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de
fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut
énumérées sont engagées.

Jim Smith,
Directeur général